

reconnaîtra pas à Israël le droit à des frontières sûres et reconnues, principe qui sous-tend les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité des Nations Unies, et qu'on ne reconnaîtra pas en contrepartie aux Palestiniens leurs droits légitimes, y compris celui à une patrie en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Pour le Canada, seules les parties au conflit peuvent déterminer en quoi consistera cette patrie, dans le cadre de négociations menées à cette fin.

Dans la deuxième moitié de 1987, le conflit israélo-arabe est entré dans une nouvelle phase, marquée par le soulèvement des Palestiniens résidant dans les territoires occupés par Israël en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Le Canada a suivi avec inquiétude ces développements, qui ont démontré à quel point s'impose un règlement juste et global du conflit. Le Canada a déploré l'escalade de la violence et demandé à toutes les parties de s'abstenir de nouveaux actes de violence ou de terrorisme. Le Canada s'est particulièrement inquiété des violations des droits de la personne qui ont résulté des efforts des autorités israéliennes pour restaurer l'ordre en appliquant une politique de fer. Le Canada s'est joint aux autres pays pour appuyer les résolutions du Conseil de sécurité qui s'opposaient à ces abus et à la déportation des Palestiniens en particulier, et il a justifié sa position en faisant valoir que de telles mesures étaient inacceptables et allaient à l'encontre de la Quatrième Convention de Genève.

Le Canada a continué à soutenir les initiatives des États-Unis, mises à l'avant par le secrétaire d'État Shultz, pour restaurer la paix au Moyen-Orient, du fait qu'elles tenaient compte de la nécessité d'en arriver à des compromis territoriaux et à la reconnaissance mutuelle pour parvenir à la paix. Le Canada a saisi toutes les occasions qui se présentaient à lui pour contribuer pratiquement au processus de paix et pour appuyer les initiatives américaines, qui étaient la dernière phase en date de ce processus. Dans une lettre au premier ministre israélien, le premier ministre Mulroney a demandé instamment à M. Shamir de répondre d'emblée et courageusement aux propositions. De la même façon, sur les instructions du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, les ambassadeurs canadiens ont fait des démarches auprès des gouvernements arabes, leur demandant d'user de leur influence auprès de l'OLP et des autres dirigeants palestiniens pour encourager les Palestiniens à confirmer leur volonté de reconnaître l'existence de l'État d'Israël et d'accepter en conséquence des compromis territoriaux.

Dans le cadre de ses initiatives visant à promouvoir une politique gouvernementale bien informée sur le Moyen-Orient, le Ministère a parrainé en février une visite de la région par le président et les membres du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur de la Chambre des communes. Lors de rencontres avec les dirigeants et des hauts fonctionnaires de Jordanie, d'Égypte, d'Israël et des territoires occupés (y compris des camps de réfugiés, dans ce dernier cas), la délégation a pu se faire une opinion de première main quant aux questions sous-jacentes au conflit.

Le Canada a pris d'autres mesures pratiques comme l'octroi d'une aide importante à l'Égypte et à la Jordanie en tant qu'États arabes modérés; la fourniture, par l'entremise de son ambassade à Tel Aviv, d'une aide au développement dans les territoires occupés; la poursuite de sa participation à trois des organisations régionales de maintien de la paix

et, tout récemment, à la Force multinationale d'observation dans le Sinaï. De plus, au Sommet de la Francophonie à Québec, le Canada a annoncé une contribution d'un million de dollars à un fonds pour la reconstruction du Liban. Il a aussi répondu à un appel du Secrétaire général des Nations Unies en versant une subvention de 5 millions de dollars au Bureau de coordination des Nations Unies pour les secours en cas de catastrophe, afin d'offrir une aide humanitaire à ce pays.

Le Canada a de nouveau appuyé pleinement les initiatives internationales visant à promouvoir un règlement pacifique négocié de la guerre entre l'Iran et l'Irak. Estimant que la résolution 598 du Conseil de sécurité offre les meilleures possibilités de règlement négocié et d'une paix juste, le gouvernement canadien a soutenu inconditionnellement les efforts de médiation du Secrétaire général des Nations Unies dans le conflit. À l'appui de ces objectifs, il a maintenu son embargo sur les ventes d'armes aux belligérants, manifesté son inquiétude au sujet de l'utilisation des armes chimiques et demandé instamment à plusieurs reprises aux deux parties de se tourner vers les mesures de conciliation et de respecter le droit humanitaire international.

En ce qui concerne les relations bilatérales, le Canada a continué à promouvoir des relations positives et mutuellement avantageuses avec les pays du Moyen-Orient. La visite de Son Altesse Royale le prince Saud Al Faisal d'Arabie saoudite au Canada au début d'octobre a reflété le développement heureux des relations entre les deux pays. Lors de sa visite, le prince a rencontré le premier ministre, le ministre de la Défense nationale et d'autres parlementaires ainsi que des représentants des médias et du milieu des affaires. Les principaux objectifs de la visite étaient de nature économique; le Canada cherchait à renforcer ses liens commerciaux et les Saoudiens, à diversifier leurs relations économiques. La visite coïncidait avec la réunion plénière de la Commission économique mixte Canada-Arabie saoudite dont le procès-verbal, signé par M. Clark et le prince Saud, a fourni un cadre pour l'évolution des relations économiques et commerciales. Lors de cette réunion, un accord commercial a également été signé entre les deux pays. Au cours des rencontres bilatérales, le prince Saud a clarifié la politique étrangère saoudienne, tout particulièrement en ce qui a trait au conflit israélo-arabe. Même si les deux pays avaient manifestement une approche différente vis-à-vis de ce problème et d'autres questions régionales, les participants ont noté que le Canada et l'Arabie saoudite avaient des intérêts et des objectifs communs.

Un objectif prioritaire de la politique canadienne au Moyen-Orient a consisté à fournir une aide active aux dirigeants régionaux qui s'impliquent dans la recherche de la paix et à identifier les contributions pratiques à l'appui de cet objectif. Le rôle de la Jordanie, comme État modéré, dans le processus de paix du Moyen-Orient est significatif de ce point de vue. Du 1^{er} au 3 juin, Son Altesse Royale le prince héritier El-Hassan Ibn Talal du Royaume hachémite de Jordanie s'est rendu au Canada en visite officielle, à la suite de l'invitation que M. Clark lui avait faite à Amman en avril 1986. La visite a permis de passer en revue les relations bilatérales croissantes entre le Canada et la Jordanie, entre autres la coopération commerciale et